



Contrat légumes

SEPTEMBRE à DÉCEMBRE 2024

dans le respect du contrat d'engagement de l'AMAP

Entre le producteur :

PASCAL BARTHEL

La Cazane

Adresse : Le Pas Du Loup

66150 ARLES/TECH

Email : pascal.barthel@yahoo.fr

Tel : 06 13 63 90 58

Et le consommateur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Email :

Portable :

Jour et lieu de distribution

Mercredi de 18H – 19H, chez Patrick chemin de la Pave – 66490 St Jean Pla de Corts

Mercredi de 17H30 - 18H30 à compter du 30 octobre

Mode de production :

Paniers de légumes certifiés en Agriculture Biologique.

Description :

C'est dans un écrin de verdure près de la commune d'Arles sur Tech que j'exerce mon métier d'agriculteur. Soucieux de la nature et de son devenir, c'est naturellement que j'ai fait le choix de produire en Agriculture Biologique.

Le circuit court étant l'une de mes priorités, le concept de l'AMAP qui unit le producteur paysan local et le consommateur m'a séduit : en effet, elle s'inscrit dans mon éthique de production et mes valeurs personnelles

Calendrier prévisionnel des distributions :

Les distributions auront lieu tous les mercredis **soit 16 distributions (pas de distribution le 25 décembre)**

Période d'engagement : Du mercredi 04/09/2024 au mercredi 18/12/2024

Possibilité de se procurer un panier à 15,5 euros ou un panier à 12,5 euros

Prix - Panier – 12,5 € x 16 distributions /200 €		
<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois	soit 1 chèque	de 200.00 €
<input type="checkbox"/> Paiement en 2 fois	soit 2 chèques	de 100.00 €
Paiement en 3 fois	soit 3 chèques	de 66.67 €
Paiement en 4 fois	soit 4 chèques	de 50.00 €

Prix - Panier – 15,5 € x 16 distributions /248.00 €		
<input type="checkbox"/> Paiement en 1 fois	soit 1 chèque	de 248.00 €
Paiement en 2 fois	soit 2 chèques	de 124.00 €
Paiement en 3 fois	soit 3 chèques	de 82.67 €
Paiement en 4 fois	soit 4 chèques	de 62.00 €

Concernant le mode de paiement :

Le paiement interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés **à l'ordre de PASCAL BARTHEL**, que le consommateur remettra en totalité à la signature du présent contrat selon les modalités du tableau ci-dessus.

Le producteur présentera à l'encaissement le premier chèque à réception, les chèques suivants seront encaissés tous les 15 de chaque mois.

Fait à le

en 2 exemplaires originaux (valant pour reçu).

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Le producteur

Le consommateur

Lu et approuvé